



Compte rendu du deuxième comité de pilotage du Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques, le 3 juillet 2017

Le deuxième comité de pilotage du Plan de lutte contre la Maladie de Lyme et autres maladies transmises par les tiques s'est tenu le 3 juillet 2017 au Ministère des Solidarités et de la Santé, présidé par le Pr Benoit Vallet, Directeur général de la Santé, en présence des agences sanitaires concernées, de la Haute autorité de santé (HAS), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de la FFMVT et des associations.

La FFMVT était représentée par :

** le Pr Perronne, Président du conseil scientifique, Vice-Président de la FFMVT, Chef du service maladies infectieuses, Hôpital Universitaire Raymond-Poincaré de Garches,*

** Hugues Gascan, directeur de recherche CNRS, membre du conseil scientifique.*

Des représentants des associations adhérentes : France Lyme, Lympact, et le Relais de Lyme ainsi que deux autres associations, Lyme Sans Frontières et le Droit de guérir, étaient également présents.

L'état d'avancement des différents axes du Plan a été présenté.

Axe 1 : Améliorer la surveillance vectorielle et les mesures de lutte contre les tiques

L'application « Signalement Tique », issue du Projet « Citique », a été présentée par Jean-François Cosson, directeur de recherche à l'INRA. Lancée le 15 juillet dernier elle a été largement relayée par les médias.

Cette application smartphone permet aux personnes qui ont été piquées par une tique de signaler cette piqûre et de disposer d'informations sur la conduite à tenir. La piqûre d'un animal de compagnie peut également être signalée.

Cette application a déjà permis de recueillir de nombreuses données.

<http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/Signalement-Tique>

Une communication efficace sur son existence sera indispensable tout au long de l'année, bien au-delà de la période estivale, pour permettre un recueil de données aussi représentatif que possible de la situation réelle.

Il est vraisemblable qu'un nombre non négligeable de piqûres de tiques ne sera pas déclaré et que l'information recueillie correspondra au mieux, dans un premier temps, à une fourchette basse.

Axe 2 : Renforcer la Surveillance et la Prévention des maladies transmissibles par les tiques

* Actualisation des données de surveillance : le réseau Sentinelles estime l'incidence des cas de malades de Lyme ayant consulté un médecin généraliste en 2015 à 51 cas pour 100 000 personnes, soit environ 33 200 personnes. On continue à noter de fortes disparités régionales.

*** Présentation des outils d'information du public**

Un représentant de l'ONF (Office National des Forêts) a présenté le panneau d'information dont 2000 exemplaires sont en cours d'implantation à l'orée des forêts. C'est une avancée qu'il convient de saluer, bien que 2000 panneaux pour l'ensemble du territoire soit un chiffre qu'il conviendra de majorer.

Santé Publique France nous a informés de la commande le 23 juin dernier de :

- 211 200 exemplaires du dépliant grand public
- 113 130 exemplaires du dépliant enfant,
- 7 565 exemplaires des dépliants destinés aux professionnels de santé.

Le mode de distribution de ces dépliants reste à préciser.

11 spots d'information et de prévention ont été mis à disposition des radios pour diffusion entre le 10 juillet au 25 août 2017 :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/maladies-tiques/tiques-outils-information.asp>

Les associations ont demandé à nouveau que ces mesures soient complétées par la diffusion d'un spot télé/radio en lien avec le CSA et ont proposé que les associations participent à sa réalisation.

Un tel spot diffusé aux heures de grande écoute sur les chaînes télé et radio publiques aurait un impact fort.

Axe 3 : Améliorer et uniformiser la prise en charge des malades

Etat d'avancement du protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) :

La Haute Autorité de Santé (HAS), qui copilote le groupe de travail visant à élaborer ce PNDS, dont l'objectif est d'harmoniser et d'optimiser la prise en charge et le suivi de la maladie sur l'ensemble du territoire, a présenté l'état d'avancement de ce protocole :

Les travaux en cours consistent d'une part en une recherche documentaire systématique, d'autre part en des échanges entre les membres du groupe pluridisciplinaire afin d'harmoniser les propositions. Les connaissances scientifiques

demandent à être complétées pour permettre une réponse efficace à cette problématique, à cet enjeu humain et sociétal.

Il est acquis que les MVT ne sont aucun cas des maladies rares mais bien des maladies au sujet desquelles le public doit être largement informé.

On doit s'attacher à prendre en compte la souffrance et l'errance des malades. Les délais de prise en charge et les distances que doivent parcourir les patients sont inacceptables.

Il est également urgent de permettre aux médecins qui s'attachent à traiter les MVT de travailler dans un cadre sécurisé.

Un enjeu fort est le développement de la collaboration entre la médecine de ville et la médecine hospitalière autour de cette problématique.

Axe 4 : Améliorer les tests diagnostiques

* Rapport sur le Contrôle du marché d'après les notices des réactifs de sérologie de la borreliose de Lyme (ANSM).

* Évaluation de la performance des tests Western Blot (CNR, Pr Jaulhac).

Axe 5 : Mobiliser la recherche sur les maladies transmissibles par les tiques

* Présentation du projet de cohorte de suivi des patients atteints par les piqûres de tiques (Comité scientifique de l'étude. Université Bourgogne Franche Comté-INSERM).

Ce projet est en cours de finalisation pour une mise en place après le déploiement du PNDS sur le territoire.

Il permettra un suivi des patients dans le temps. Les cohortes devront être appuyées par les centres de référence.

Il sera important que la Fédération et les associations soient impliquées.